

SECRETARIAT GENERAL A L'AGRI-
CULTURE ET A L'ELEVAGE

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINIS-
TRATIVES ET FINANCIERES.

DECRET N° 84/346 du 7/04/84
/MAE/SGAE/DAAF portant
promotion au titre de l'année 1982 des
fonctionnaires des cadres de la catégo-
rie A hiérarchie I des Services Techniques
(Agriculture-Elevage).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

J.F.P. Vu la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général
des Fonctionnaires ;

Vu l'arrêté n° 2087/EP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 60/90/EP du 3 Mars 1960 fixant le Statut
commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;

Vu le Décret n° 62/130/ME du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

D.G.B. Vu le Décret n° 62/197/EP du 5 Juillet 1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3 Février
1962 portant Statut Général des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62/198/EP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires ;

D.C.F. Vu le Décret 65/170/EP-DE du 25 Juin 1965 réglementant l'avan-
cement des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 74/140 du 31 décembre 1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du Décret n° 62/196/EP du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret
n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres ;

Vu le Décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres ;

Vu le Décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage
des avancements des Agents de l'Etat ;

Vu le Décret n° 84/344/MAE-SGAE-DAAF du 7/04/84 portant inscrip-
tion au tableau d'avancement au titre de l'année 1982 des fonction-
naires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Tech-
niques (Agriculture-Elevage) et dressant la liste des fonctionnaires
ces mêmes, avançant à l'ancienneté à trois (3) ans.
cadres

Article 1er. - Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1982 les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Agriculture-Elevage) dont les noms et prénoms suivent : ACC - Néant.

AGRICULTURE INGENIEURS D'AGRICULTURE

Au 2^e Echelon

- MM. - BASSELE Felix p.c du 17.04.83 B/ville
 - YOKA Georges p.c du 15.04.83 B/ville
 - NZIEFFE Alphonse p.c du 13.05.83 Mantsoumbe
 - ISSANGA Pascal p.c du 01.05.83 B/ville
 - NKOUNKOU Guy-Florent p.c du 15.04.83 B/ville

Au 3^e Echelon

- MM. - AKOUROUNGA Albert 14.05.83 B/Ville
 - BOBILA Lion p.c du 23.05.83 B/ville

Au 4^e Echelon

- Mr. - MINGUI Jean-Marcel P.C. du 27.02.83 B/ville

ELEVAGE - VETERINAIRES INSPECTEURS

Au 2^e Echelon

- MM. - MAPANGA Jacques p.c du 06.03.83 Djambala
 - DIAMESSO Philippe p.c du 13.05.83 Loubomo
 - DZALAMOU Joachim p.c du 29.01.83 B/ville
 - MVOUTOULOU Nestor p.c du 30.04.83 M.E.N.

Au 7^e Echelon

- Mr. - ONGAGNA-YOKA Pascal p.c du 26.04.83 B/ville

Article 2. - Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le Premier Ministre,
 Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 7 Avril 1984

Le Ministre de l'Agriculture
 et de l'Elevage,

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA -

- M. ~~MAKANGA~~ QUAMBE -

Le Ministre du Travail et de la
 Prévoyance Sociale

Le Ministre des Finances,

- Bernard COMBO MATSIGNA -

- Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU -

AMPLIATIONS :

- JORPC.....2- MAE.....2
 - SGCM/BC.....2- SCGE.....2
 - DGTFF/DFP.....39- DAF/Des.....39- COMPTO.....3
 - DGB.....2- DA.....3- REGIAGAIS.....3
 - DCF.....2- DE.....2- Intéressés.....13